

du Dr Ostiguy, a parfaitement réussie. Un M. Demers qui a également subi le même accident il y a quelques semaines, est aujourd'hui parfaitement rétabli.

—Nous apprenons que M. Sinaï Richer vient d'entreprendre l'exécution, pour le compte des Rvder Sœurs de la Congrégation, à l'Assomption, de deux grands tableaux représentant, l'un St Joseph et l'autre, le Sacré-Cœur. Ces deux tableaux devront être livrés avant le départ de M. Richer pour l'Europe.

—M. Paul Vagniot, autrefois huissier en cette ville et maintenant à Tarrington, Conn., a été victime d'un malheureux accident le 10 courant à ce dernier endroit. Renversé par un attelage effrayé et lancé à fond de train, M. Vagniot, souffre de plusieurs contusions assez graves, à la figure et d'une côte enfoncée.

M. Vagniot, français de naissance, était bien connu ici où il a demeuré pendant quelques années.

—Une dame, Vve Rosalie Vidal, de Emileville, St-Pic, poursuit au criminel trois jeunes gens de l'endroit pour vagabondage, insultes et dommages malicieux à la propriété. L'enquête commencée mardi n'a pu être commencée que le 21 courant afin de permettre à l'un des accusés l'accomplissement de ses devoirs militaires.

—M. Fresnière, employé chez MM. Lambert et Daigault, doit laisser St-Hyacinthe sous peu, pour se rendre aux Etats-Unis où il est déjà avantageusement connu pour y avoir exploité sa patente pour la construction des glaciers.

—La retraite des Dames de charité de l'Association de St-Hyacinthe sera prêchée, cet automne, par un père capucin.

M. H. Marchessault, le propriétaire du fameux cheval trotteur "Black Prince" vient de s'en dessaisir en faveur de M. Flavier Poitras, de St-Antoine. On nous informe que le prix de vente, réalisé, représente un montant relativement considérable, bien que l'acheteur ait aussi fait un marché d'or.

—Le marché de samedi était littéralement encombré de viandes, légumes et fruits qui, malgré tout, ont été facilement enlevés pour la consommation.

—Plusieurs journaliers, sous la conduite du constable Monast, sont à faire l'émondage des arbres dans nos rues.

—M. C. Péloquin, jardinier-apiculteur, vient d'acheter le magnifique terrain situé à quelques arpents de la ville, chemin du Petit-Rang, ci-

devant exploité par M. Louis Gaboury. Le prix d'achat est de \$1,200 seulement. On nous informe que M. Péloquin doit y transporter sa résidence sous peu, aussitôt que les quelques nouvelles constructions qu'il a l'intention d'y faire ériger seront terminées.

—M. Léon Plamondon, de cette ville, vient de perdre son cinquième cheval, dans l'espace de 6 ans. La valeur totale de ses pertes, se monte à une somme de \$900.

—Nos militaires sont revenus, samedi, enchantés du camp de Laprairie et sont rentrés dans leurs foyers assez fatigués des divers exercices et amusements auxquels ils ont été soumis, mais avec un air martial qui leur va à merveille.

—Un italien qui fait métier d'affiler rasoirs et ciseaux à domicile, s'est oublié, samedi, comme un pochard ordinaire. Arrêté comme tel et pour avoir menacé d'un vieux pistolet rouillé, le citoyen maquignon Pelletier, les deux offenses réunies sous un même chef ont valu au délinquant une amende de \$5,00 et l'ordre de laisser la ville au plus tôt.

—Un couple a-tonné à l'ivrognerie—l'époux Laramée et sa femme—ont été arrêtés samedi soir pour ivresse et tapage nocturne en leur demeure.

—L'ancien canal en bois de la rue St-Hyacinthe, que le conseil fait actuellement reconstruire en briques, date de 1860. Si ce n'était l'insuffisance de sa capacité, les matériaux de ce canal seraient assez bien conservés pour durer encore quelques années.

—Un grave accident est arrivé sur la ligne du Grand-Tronc, à Ste-Madeleine, distance de huit mille de St-Hyacinthe, dans la nuit de dimanche à lundi, vers deux heures du matin. Une locomotive partit seule de St-Hyacinthe se dirigeant vers Montréal, quand elle vint en collision avec un convoi de fret près de la gare de Ste-Madeleine. Dix chars de marchandises furent culbutés et le mécanicien du convoi de fret eut la tête fendue et on ne croit pas qu'il survive.

L'accident est dû à la faute d'un employé de la compagnie et n'avons pu nous procurer que des détails incomplets.

—Un tout jeune homme, dont la famille réside dans les environs de St-Hyacinthe, fiancé samedi dans un magasin de chaussures de cette ville, sans autre intention apparente que celle de tuer le temps, en suivant le mouvement de